

Prévenir

les chutes de hauteur et de plain-pied

FICHE
ACTION

7

Axe PST 3

Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques prioritaires

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-15 ET 1-16

DESRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs

- Impliquer davantage les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, y compris en agissant en amont dans le cadre de la formation initiale et continue (mise à jour des référentiels, des diplômes, information à destination des professions d'architecte, de syndic, etc.) ; sensibiliser ces professions à la prise en compte des exigences de sécurité dans la conception et la réalisation des chantiers.
- Renforcer l'efficacité du dispositif de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).
- Impliquer plus fortement les CHSCT (élaboration d'outils et méthodes à destination des CHSCT, participation renforcée du réseau des préventeurs aux réunions).
- Améliorer les solutions techniques à mettre en œuvre sur les chantiers de second œuvre et sensibiliser sur la maintenance ultérieure des ouvrages.

Éléments justifiant le choix de cette action en région

Déclinaison campagne nationale « Travaux en hauteur, Pas droit à l'erreur ».

Sinistralité nationale et locale liée aux chutes de hauteur.

Particularité de la région quant aux toitures fragiles.

Points d'appui / leviers repérés

- Campagne partenariale nationale « Travaux en hauteur, Pas droit à l'erreur » (signataires de la charte : DGT, CNAMTS, INRS, OPPBTP, MSA, RSI, CNRACL).
- Socle commun entre les partenaires (DGT, CNAMTS, INRS, OPPBTP, CAPEB, FFB, FNTP, SCOPBTP, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, CFTC).

Identification pilote(s) et partenaires

Co-Pilotes : CARSAT – OPPBTP.

Partenaires : Direccte, MSA, SST.

Objectifs donnés à l'action

- 1 - Connaître les actions engagées par les différents partenaires de la campagne.
- 2 - Améliorer, renforcer la coordination entre partenaires.
- 3 - Mobiliser les partenaires sur une thématique commune : « Toitures en matériaux fragiles ».

Méthodologie de conduite de l'action :

- 1 - Recensement des actions par le biais de réunions et d'échanges de documents.
- 2 - Partage de retours d'expériences, plateforme commune ?...
- 3 - Mise en place d'un groupe de travail : Direccte, MSA, RSI, OPPBTP, CARSAT, CNRACL, partenaires sociaux, maîtres d'œuvre dont les architectes, fournisseurs.
 - Lancement d'une étude de sinistralité inter-régime : CARSAT, RSI, MSA, CNRACL,...
 - Etat des lieux du bâti : surfaces (m²) + dates de mise en place+ vétusté + secteurs concernés... (CEB ?).
 - Plan d'action : Refonte plaquette, recommandation régionale, recherche de financements éventuels (pacte breton)...

Calendrier prévisionnel

- 1 - Recensement : Fin juin 2016.
- 2 - Partage retours d'expérience : Fin 2016 (1^{ère} réunion).
- 3 - Mise en place d'un groupe de travail :
 - 1^{ère} réunion : 2^{ème} semestre 2016 avec ODJ : élaboration calendrier.

Modalités d'évaluation / indicateurs

- Rédaction d'un document de synthèse des actions engagées.
- Participation aux réunions de chaque partenaire, création d'outils communs (mise à disposition d'un site internet, d'une plateforme commune, documentation...).

Liens / prolongements hors PRST

(exemple : PRS, PRSE, instance paritaire régionale IAA, etc.)

Lien avec PRS, PRSE et Pacte d'Avenir pour la Bretagne.